

Vous n'êtes pas d'accord avec une décision administrative prise à votre égard ?

Une permanence des Médiateurs de la Région wallonne, de la Communauté française et fédéral se tiendra le 4ème lundi du mois à Neuchâteau !

Le rôle du médiateur consiste à aider toutes les personnes confrontées à un litige avec l'administration. Son champ d'action, c'est la conciliation.

En confrontant les points de vue de chacun, en enquêtant auprès des Administrations visées, en rencontrant les responsables concernés, le médiateur s'efforce de rapprocher les points de vue. L'intervention du Médiateur peut inciter l'Administration à changer son attitude, l'amener à revoir sa position.

L'action de médiation entre le citoyen et les administrations impose que le médiateur puisse être saisi sans formalisme et de la manière la plus directe. Raisons pour lesquelles de multiples actions destinées à rapprocher l'institution de médiateur des citoyens ont été développées au cours des années de fonctionnement du service.

Ainsi, à partir du lundi 26 mai 2008, une permanence se tiendra le 4ème lundi du mois, à la Maison Bourgeois (Grand'Place, n°3) à Neufchâteau de 10h00 à 15h00.

Vous pouvez aussi appeler gratuitement le numéro vert : 0800/19199 et prendre rendez-vous.